



Le 9 septembre 2013

M. John Traversy  
Secrétaire général  
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes  
Ottawa (Ontario) K1A 0N2

**Objet : Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2013-394**

Appel aux observations sur les modalités et conditions de distribution des services canadiens de nouvelles nationales de catégorie C spécialisés

Monsieur le secrétaire général,

1. La Guilde canadienne des médias (GCM) est un syndicat qui représente 6 000 travailleurs du secteur des médias. Nos membres sont à l'emploi de Radio-Canada/CBC, Thomson Reuters, TFO, TVO, APTN, ZoomerMedia, Presse Canadienne, Shaw Media et de la radio privée.
2. Nous sommes heureux de répondre à l'appel de commentaires relatif au cadre préliminaire proposé par le Conseil pour régir les services canadiens de nouvelles nationales de catégorie C spécialisés, comme indiqué dans l'[Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2013-394](#).
3. Nous souscrivons au point de vue exprimé par le Conseil selon lequel les services de nouvelles nationales « jouent un rôle vital dans l'atteinte [des] objectifs [de la *Loi sur la radiodiffusion*] en favorisant la pleine participation des Canadiens dans la vie démocratique, économique, sociale et culturelle de leur pays, de leur région, de leur province et de leur entourage<sup>1</sup> ».
4. Si les changements technologiques offrent aux Canadiens un plus grand nombre d'options d'accès à l'information, nous savons cependant que la télévision demeure une source majeure de nouvelles pour les citoyens de tout le pays. Selon un sondage effectué l'an passé par Ipsos Reid pour le compte de la Fondation pour le journalisme canadien, 74 % d'entre nous continuent de regarder les nouvelles télévisées de façon régulière ou occasionnelle<sup>2</sup>. Compte tenu du rôle essentiel que jouent les chaînes de nouvelles nationales spécialisées du pays, nous jugeons que le Conseil devrait aller encore plus loin pour renforcer ces services afin qu'ils puissent continuer à répondre aux besoins des Canadiens en matière d'information.
5. Dans le cadre de la présente consultation, la GCM recommande donc que le CRTC :
  - apporte davantage de précisions sur les obligations concernant les investissements relatifs à la collecte des nouvelles, la couverture des nouvelles nationales et l'infrastructure auxquelles

<sup>1</sup> Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2013-394

Appel aux observations sur les modalités et conditions de distribution des services canadiens de nouvelles nationales de catégorie C spécialisés  
<http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2013/2013-394.htm> (paragraphe 10)

<sup>2</sup> Sondage d'Ipsos Reid pour le compte de la Fondation pour le journalisme canadien – Résultats publiés le 17 octobre 2012 (en anglais)  
<http://www.newswire.ca/en/story/1054503/despite-growth-in-digital-media-canadian-news-seekers-still-rely-on-traditional-sources-for-daily-news>

doivent satisfaire les services de nouvelles nationales spécialisés pour pouvoir accéder à la classe des services de catégorie C;

- veille à ce que toutes les nouvelles chaînes diffusent des nouvelles complètes et s'assure que les nouveaux venus bénéficieront d'un traitement équitable quand ils présenteront leurs demandes de licence pour des services de nouvelles spécialisés;
- précise la manière dont les décisions découlant de la présente consultation s'inscriront dans la mise en examen du système de télédiffusion prévu pour cet automne et s'engage à revoir toute décision qui serait incompatible avec les conclusions dudit examen.

### **Vers l'élaboration d'une définition commune des services de nouvelles nationales spécialisés**

6. La *Loi sur la radiodiffusion* dispose que « le système canadien de radiodiffusion (...) devrait (fournir) de l'information et de l'analyse concernant le Canada et l'étranger considérés d'un point de vue canadien » [*Loi sur la radiodiffusion*, sous-alinéa 3(1)(d)(ii)]<sup>3</sup> et que « la programmation offerte par les entreprises de radiodiffusion devrait être de haute qualité » [*Loi sur la radiodiffusion*, alinéa 3(1)(g)]<sup>4</sup>.
7. Dans la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2009-562, le Conseil a précisé, relativement aux services de nouvelles nationales spécialisés, un certain nombre de critères pour « une définition commune et standardisée de la nature du service » : langue (anglais ou français); fréquence des bulletins de nouvelles actualisés; limites relatives à la publicité; exigences relatives aux sous-titrages codés; respect des codes de l'industrie et adhésion au Conseil canadien des normes de la télévision<sup>5</sup>.
8. La GCM estime que les critères susmentionnés sont nécessaires mais non suffisants pour atteindre l'objectif que le Conseil affirme viser dans le cadre de la présente consultation, à savoir « garantir que le choix d'émissions de nouvelles canadiennes soit sain et diversifié » et fournir aux Canadiens « une occasion raisonnable d'être exposés à l'expression de différents points de vue sur des questions d'intérêt public ».
9. Une importante étude publiée en 2011 par la *Federal Communications Commission* des États-Unis – *The Information Needs of Communities* (besoins des collectivités en matière d'information) – formule la recommandation suivante, qui nous paraît tout à fait pertinente : « Lorsque des fondations, des entrepreneurs, des citoyens ou des décideurs cherchent à évaluer la qualité de l'information en circulation dans une collectivité, ils ne devraient pas se contenter d'examiner le nombre des entreprises de médias, la diversité des points de vue et le jeu de la concurrence; ils devraient également se pencher sur les ressources consacrées aux reportages, et notamment à la taille du personnel assigné à plein temps aux reportages, à la réalisation et au montage<sup>6</sup>. » (c'est nous qui soulignons)
10. Des recherches préliminaires de la GCM, se basant sur les annonces publiées par les entreprises, indiquent qu'au Canada, au cours des cinq dernières années, le système de radiodiffusion a été amputé de 3 400 emplois. Ceci n'a pu qu'avoir un effet négatif sur la collecte de l'information, les reportages et, au bout du compte, les informations transmises aux Canadiens.

<sup>3</sup> *Loi sur la radiodiffusion* – Politique canadienne de radiodiffusion  
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/B-9.01/page-2.html>

<sup>4</sup> *Loi sur la radiodiffusion* – Politique canadienne de radiodiffusion  
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/B-9.01/page-2.html>

<sup>5</sup> Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2009-562  
Conditions de licence pour les services spécialisés canadiens concurrents consacrés aux genres d'intérêt général des sports et des nouvelles nationales  
<http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2009/2009-562.htm>

<sup>6</sup> WALDMAN, Steven, and the working group on Information Needs of Communities. *Information Needs of Communities – The changing Media Landscape in a Broadband Age*, Federal Communications Commission, 2011, p. 345.  
<http://www.fcc.gov/info-needs-communities>

11. Notons que dans son dernier « State of the News Media » (rapport sur la santé des médias), le *Pew Research Centre* indique que vers la fin de l'année 2012, dans le paysage américain des nouvelles par câble, « globalement, les commentaires et les débats d'opinion occupent, tout au long de la journée, une place sur les ondes bien plus importante (63 % du temps d'antenne) que les reportages d'actualités (37 %) ». Le rapport a aussi révélé que la couverture en direct des événements et les reportages en direct était passée, dans la programmation de jour, de 33 % du temps d'antenne disponible en 2007 à 23 % en 2012. Parallèlement, le temps d'antenne réservé aux interviews – généralement moins coûteuses – est passé de 39 % à 51 %<sup>7</sup>.
12. Une autre analyse de *Pew Research* sur le même sujet a révélé que les téléspectateurs se plaignaient d'un manque croissant de substance dans une partie des nouvelles, 61 % d'entre eux ayant déclaré qu'ils avaient remarqué que les reportages étaient moins complets<sup>8</sup>.
13. Nous sommes d'avis que les mécanismes du marché ne sont pas suffisants pour garantir aux citoyens l'accès aux nouvelles et à l'information dont ils ont besoin. Si l'on souhaite que les nouvelles télévisées survivent et continuent à remplir leur mission auprès des Canadiens, il faut créer les conditions nécessaires.
14. En réponse à l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2010-649, la GCM avait appuyé la demande de licence de Sun TV News, sous réserve de certaines conditions. Nous avons recommandé alors que le CRTC tienne une audience publique portant sur ses politiques afin d'examiner le sens des mots « nouvelles » et « équilibre de l'information ». Nous avons dit que cela pourrait fournir au CRTC l'occasion de recueillir divers points de vue et de s'informer des recherches sur des questions générales liées à la diffusion des nouvelles sur les ondes. Il nous semblait que cela fournirait également la possibilité d'examiner les nouvelles à la lumière des changements majeurs survenus dans le secteur de la radiodiffusion au cours des dernières décennies, telles l'intégration et la concentration de la propriété<sup>9</sup>. Aujourd'hui, nous y ajouterions des facteurs tels que les avancées technologiques et les importantes réductions d'effectifs.
15. Le Conseil a expliqué que, dans l'expression « service national spécialisé composé d'émissions de nouvelles et d'information », l'adjectif « national » se rapportait au contenu des nouvelles et non à leur mode de diffusion<sup>10</sup>. Or, cela suppose la mise en place de ressources permettant de couvrir les événements à l'échelle du pays et d'en faire des comptes rendus.
16. **En conséquence, la GCM renouvelle sa recommandation que le Conseil tienne une audience publique pour recueillir le plus possible de points de vue et s'informer des recherches sur des questions générales liées à la diffusion des nouvelles sur les ondes**, et ce, avant les prochaines audiences d'attribution de licences. Cela fournirait l'occasion d'établir un consensus sur ce à quoi les Canadiens sont en droit de s'attendre de la part de chaînes de nouvelles spécialisées véritablement nationales, en

---

<sup>7</sup> JURKOWITZ, Mark, Paul HITLIN, Amy MITCHELL, Laura SANTHANAM, Steve ADAMS, Monica ANDERSON et Nancy VOGT du *Pew Research Center*. *The Changing TV News Landscape*, The State of the News Media, 2013. *Pew Research Center's Project for Excellence in Journalism*  
<http://stateofthedia.org/2013/special-reports-landing-page/the-changing-tv-news-landscape>

<sup>8</sup> ENDA, Jodi et Amy MITCHELL du *Pew Research Center*. *Americans Show Signs of Leaving a News Outlet, Citing Less Information*, The State of the News Media, 2013.  
<http://stateofthedia.org/2013/special-reports-landing-page/citing-reduced-quality-many-americans-abandon-news-outlets>

<sup>9</sup> Commentaires de la GCM à l'occasion de l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2010-649 concernant la demande de licence de Sun TV News (en anglais).  
<http://www.cmg.ca/CRTCSunTVNews.pdf>

<sup>10</sup> Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2009-562  
Conditions de licence pour les services spécialisés canadiens concurrents consacrés aux genres d'intérêt général des sports et des nouvelles nationales (paragr. 39-40)  
<http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2009/2009-562.htm>

termes de nouvelles et de diversité de points de vue. Cette initiative permettrait également de concevoir un mécanisme efficace pour garantir que les Canadiens qui ont recours aux chaînes de nouvelles spécialisées reçoivent les informations fiables dont ils ont besoin pour pouvoir participer utilement aux débats sur des sujets d'intérêt public.

17. L'audience permettrait en outre au CRTC de déterminer les investissements en ressources qui devraient être exigés des chaînes de nouvelles nationales spécialisées pour qu'elles soient à même de répondre aux besoins des Canadiens en matière d'information et d'obtenir une licence. L'examen que nous préconisons revêt une importance toute particulière au vu de la diminution continue du personnel dans l'industrie. Nous recommandons que le Conseil fixe cette audience soit de façon séparée, soit dans le cadre des prochaines consultations sur le système de radiodiffusion canadien.

### **Des nouvelles complètes et des points de vue variés**

18. Dans son appel de commentaires, le Conseil affirme qu'il souhaite « garantir que le choix d'émissions de nouvelles canadiennes offert au sein du système canadien de radiodiffusion soit sain et diversifié » et « qu'un accès plus large et plus équitable à ce type d'émissions est primordial afin que les Canadiens aient une occasion raisonnable d'être exposés à l'expression de différents points de vue sur des questions d'intérêt public ».
19. Nous sommes d'avis que pour concrétiser l'objectif de politique publique qui est de bien informer les citoyens canadiens, il faudrait établir une assise solide d'informations fiables et de reportages sur toutes les chaînes de nouvelles nationales spécialisées.
20. Dans le préambule de son code de déontologie, l'Association des services des nouvelles numériques et radiotélévisées du Canada déclare que « Les membres de l'ASNNR (RTDNA Canada) estiment qu'il est de la responsabilité des journalistes des services électroniques de promouvoir et de protéger le droit de rendre compte, de façon autonome, de toute question d'intérêt public et de présenter un large éventail de commentaires, d'opinions et d'idées<sup>11</sup>. » (**c'est nous qui soulignons**)
21. Dans un document intitulé « Normes et pratiques journalistiques », CBC/Radio-Canada déclare, sous la rubrique « exactitude » : « Nous recherchons la vérité sur toute question d'intérêt public. Nous déployons les efforts nécessaires pour recueillir les faits, les comprendre et les expliquer clairement à notre auditoire<sup>12</sup> ».
22. La GCM est convaincue qu'une fois les conditions nécessaires à la diffusion de nouvelles complètes sur les chaînes spécialisées, il y a lieu d'améliorer l'expression d'une grande diversité de points de vue.
23. **La GCM recommande donc que toute nouvelle politique adoptée par le Conseil relativement aux services canadiens télévisuels de nouvelles nationales spécialisées** (a) garantisse que ces services auront jeté les bases permettant de fournir aux Canadiens des nouvelles complètes, des informations fiables et une grande diversité de points de vue (b) établisse une procédure d'examen permettant au CRTC de garantir un traitement équitable des demandes de licences soumises par les nouvelles chaînes de nouvelles nationales spécialisées, en leur offrant des avantages comparables à ceux dont bénéficie tout autre service de nouvelles.

### **Incidence possible des consultations de l'automne pour le système de radiodiffusion**

24. En juin 2013, le président du CRTC Jean-Pierre Blais, annonçait que le Conseil envisageait de tenir de vastes consultations pour inviter les Canadiens et l'industrie à s'exprimer au sujet du système de

<sup>11</sup> Association des services de nouvelles numériques et radiotélévisées du Canada – Préambule du code de déontologie <http://www.cbsc.ca/francais/codes/rtnda.php#Preamble>

<sup>12</sup> Normes et pratiques journalistiques de CBC/Radio-Canada <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique>

radiodiffusion du pays<sup>13</sup>. Nous n'ayons pas encore d'informations précises à ce sujet, mais il est permis de penser que les services de nouvelles spécialisés, qui font l'objet de la présente consultation, seraient concernés.

25. **Conséquemment, la GCM recommande que, quelles que soient les décisions prises à l'issue de la présente consultation, le Conseil s'engage à accorder aux services de nouvelles nationales spécialisés l'attention qu'ils méritent dans le cadre de l'examen plus approfondi du système de radiodiffusion prévu pour cet automne.**
26. Nous demandons à être invités à une audience publique pour pouvoir présenter plus en détail nos recommandations et pour pouvoir offrir notre point de vue relativement à toute nouvelle information qui se présenterait entre temps.

Commentaires respectueusement soumis,

Jeanne d'Arc Umurungi  
Gilde canadienne des médias  
310, rue Front Ouest, bureau 810  
Toronto, ON M5V 3B5  
jeannedarc@cmg.ca  
Tél. : 416-591-5333, poste 243

\*\*\*Fin du document\*\*\*

---

<sup>13</sup> Discours de Jean-Pierre Blais au Festival mondial des médias de Banff (Alberta), le 12 juin 2013  
<http://www.crtc.gc.ca/fra/com200/2013/s130612.htm>